

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

AVIS

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 25 mars, à 19 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick SIMON, Maire.

Présents : M. SIMON, Mme SERY, M. BOUFFIGNY, Mme BENOIST, M. SARAIVA, Mme GUÉLODÉ, M. THOMAS, M. LUCE, Mme GERVASON, M. ROGER, Mme LAMOTTE, Mme MOAL, Mme ZOUAOUA et M. JOLLY

Absents excusés : M. MABILLE qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme ANQUETIL qui a donné pouvoir à M. THOMAS, M. PONTY qui a donné pouvoir à M. BOUFFIGNY et Mme BRIFFAUT

Absent : M. BONDANÈSE

Secrétaire de séance : Madame LAMOTTE

Monsieur THOMAS requiert l'autorisation d'enregistrer la séance. Monsieur SIMON demande à ses collègues ce qu'ils en pensent. Majoritairement la réponse est non donc Monsieur SIMON refuse l'enregistrement et réitère ses propos du 6 décembre 2018. Il rappelle que l'enregistrement des séances n'est pas une obligation.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2019

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité.

CONTRAT GAZ NATUREL

Monsieur SIMON fait savoir que notre contrat de fourniture de gaz naturel arrive à échéance le 31 mars 2019.

Le 8 février 2019, un courrier a été adressé à trois fournisseurs de gaz par lequel nous leur demandons de remettre une offre de prix avant le 8 mars 2019. Un seul fournisseur a remis une proposition.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition d'EDF COLLECTIVITÉS relative à la fourniture de gaz naturel, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation, de nos 6 sites ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat unique qui prendra effet le 1^{er} avril 2019 pour une durée de 36 mois ;
- décide d'imputer au chapitre 60 du budget les dépenses liées à ce contrat.

Monsieur SIMON précise que ce nouveau contrat présente une augmentation tarifaire de 12%.

CONVENTION CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM) 2018/2019

Monsieur le Président de séance présente la convention de partenariat entre notre commune et le syndicat du conservatoire du Val de Seine dans le cadre du financement des CHAM où une vingtaine de collégiens margueritais sont inscrits.

Notre participation financière pour l'année scolaire 2018/2019 est de 5 779€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place des Classes à Horaires Aménagés Musique.

Les dépenses afférentes aux CHAM seront imputées au chapitre 65 du budget.

SÉCURISATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (CLÔTURE)

Afin de sécuriser l'école élémentaire, Monsieur SIMON a rencontré trois entreprises pour le remplacement de la clôture, du portail et du portillon, côté route départementale et deux ont remis une offre.

Après comparaison des devis et des principes de commande d'ouverture du portillon, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise LANGLOIS de MAROMME qui s'élève à 10 250.00€ HT soit 12 300.00€ TTC. Leur système d'ouverture du portillon semble être le plus adapté à nos besoins et aussi le moins coûteux, puisqu'il ne nécessite aucun câblage à l'intérieur de l'école.

La dépense sera imputée au chapitre 23 du budget.

DEVIS POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE PLACARDS AU CABINET MÉDICAL

Le conseil municipal, à la majorité, 13 voix POUR 2 voix CONTRE (Mme GUÉLODÉ et M. ROGER) et 2 « abstention » (M. THOMAS et Mme ANQUETIL) accepte le devis de l'entreprise GUEUDRY qui s'élève à 8 152.63€ HT soit 9 783.16€ TTC relatif à la fourniture et la pose de placards dans les 5 salles du cabinet médical.

Madame GUÉLODÉ et M. ROGER estiment que l'argent public ne doit pas servir à l'aménagement intérieur du cabinet médical.

ACQUISITIONS

Monsieur SIMON présente le tableau comparatif concernant l'acquisition d'un rouleau et d'un aérateur. Monsieur THOMAS remarque que DUCLAIR MOTOCULTURE de YAINVILLE n'a pas été contacté malgré la proximité.

Monsieur LUCE est chargé d'aller lui demander des devis pour du matériel identique à celui qui a été chiffré par les entreprises DEHONDT et DUCASTEL. Le choix se fera donc lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de CAUX FORMATIQUE relative à la fourniture d'un PC portable de remplacement pour les écoles dont le coût est de 622.65€ HT soit 747.18€ TTC ;
- décide d'engager et de mandater au chapitre 21 du budget de 2019 cette dépense d'investissement.

Monsieur SIMON explique que cet ordinateur sera en mairie et échangé en remplacement d'un ordinateur en panne.

DON DE MONSIEUR ET MADAME ALAIN CODEVELLE

Monsieur SIMON fait savoir que Monsieur et Madame Alain CODEVELLE ont offert à la Commune deux statues en bronze, dénommées Salomé nue et Salomé drapée ainsi qu'une statue en bois de tilleul représentant Saint Joseph.

Les membres du conseil municipal touchés par ces dons, remercient chaleureusement Monsieur et Madame CODEVELLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.